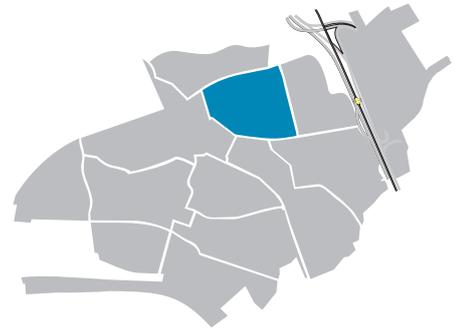


**fontenay  
je participe !**



# CONSEIL DE QUARTIER LES LARRIS

**DU JEUDI 26 JANVIER 2023  
DE QUOI AVONS-NOUS PARLÉ ?**

- **Budget participatif**
- **Expérimentation de la mise à sens unique de la rue Jean-Macé**
- **Renouvellement urbain : Le quartier des Larris se transforme**

#### **Elus présents :**

Stephanie MICHEL, élue de quartier, Conseillère municipale aux associations solidaires

Nassim LACHELACHE, élu de quartier, Adjoint au Maire à la Santé et à l'accès aux soins

#### **Les services :**

Lucille PINEAU, cheffe de projets urbains

Pascal BAGNEAUX, Responsable Voirie

Nicolas DURAND, Directeur des Espaces publics

Paul NGUYEN, Direction des Bâtiments

Thomas BONNEAU, Responsable service Habitat

Amar OUSSAID, Coordinateur Gestion Urbaine de Proximité

Mélanie Roger responsable du service des Espaces verts

## Point 1



La deuxième édition du budget participatif a été lancée le 15 janvier 2023. Les projets pourront être déposés jusqu'au 15 avril. Les critères sont les mêmes que lors de la première édition. Pour qu'un projet soit recevable, il doit toujours :

- Être déposé par un.e Fontenaysien.ne à titre individuel ou collectif
- Être utile aux habitant.e.s de Fontenay ou de votre quartier
- Entrer dans le champ de compétences de la Ville
- Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

### Les thématiques sont identiques :

- Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre générations
- Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

Toutefois, cette année, la priorité sera donnée aux petits projets pour permettre une plus grande pluralité. Le budget total reste 530 000 euros, soit l'équivalent de 10 euros par habitant.e.

## Point 2

Le projet de renouvellement urbain intervient sur l'objectif de l'expérimentation de la mise à sens unique de la rue Jean-Macé est la sécurisation et l'apaisement de la rue en fluidifiant la circulation des véhicules. L'expérimentation aura lieu de la mi-février à la mi-mai. Les aménagements seront donc mobiles. Le sens est-ouest a été retenu, de la place d'Etterbeek à la rue Jean-Pierre-Timbaud. Nous ajouterons une signalétique adaptée au sens unique. Nous allons réduire la voie de circulation avec des éléments en béton de type glissière. L'ensemble des voies communales étant en zone 30, il y aura par conséquent un contre-sens cyclable.

Le bureau d'étude nous a recommandé la création d'un passage piéton supplémentaire. Il faudra donc le protéger en aménageant des éléments en béton, en rétrécissant la voie, et en neutralisant les places de stationnement aux abords du passage pour assurer une meilleure visibilité. Par ailleurs, la mise à sens unique aura des impacts sur le trajet de la navette, certains arrêts devront être déplacés. Le début des travaux est prévu le 13 février. Le projet sera opérationnel le 20 février.

### Vous avez dit : Y aura-t-il moins de stationnements avec les ilots créés ?

Réponse : Nous privilégions la sécurité de tous les usagers et nous devons prendre de la place là où cela est possible. Pendant l'expérimentation, il y aura 5 places de moins. Mais si le sens unique devient pérenne, nous pourrions créer 10 places sur une section. En définitive, vous gagnerez 5 places.

### Vous avez dit : Je suis pour cette expérimentation. La rue Jean-Macé est impraticable et dangereuse. Tout le monde va y gagner. Je m'inquiète pour les enfants de l'école Langevin, car la circulation sera reportée aux abords, rue Langevin. A-t-on prévu quelque chose ?

Réponse : Le passage piéton, que les passages de camions durant le chantier ont effacé, sera repris. Dans moins d'un mois, les abords de l'école seront entièrement sécurisés. En outre, l'étude de circulation a montré qu'il y avait un très faible trafic : à peine 50 véhicules à l'heure. Par ailleurs, des travaux d'assainissement sont programmés rue Langevin pour début 2024 et s'étendront entre 2 à 6 mois. L'étude est en cours. Il faudra certainement fermer la rue le temps des travaux.



### Point 3

Les travaux de démolition du centre commercial des Larris auront lieu jusque septembre 2023. Près de 2 000 m<sup>2</sup> de surface seront libérés en cœur de quartier. L'objectif est de faire de ce lieu un espace public ouvert, avec différents aménagements. Mais le Diagonal et la pharmacie resteront en place. Il y a eu en octobre 2022 deux concertations menées avec les habitant.e.s. Trois esquisses ont été présentées. La proposition retenue est issue de ces échanges. L'espace comprendrait ainsi : terrain de pétanque, aire de convivialité, jardins gourmands avec pergolas, amphithéâtre, tables de ping-pong, de dames ou d'échecs... Un sondage sera réalisé, de mi-février à mi-mars, sur la base de cette proposition, sous format papier et par vote numérique.

**Vous avez dit : L'espace du centre commercial est dangereux. Nous y avons même ramassé des seringues, entre autres saletés. Notre idée était de fermer l'espace et d'avoir la présence d'un gardien. Sinon, il faudrait l'animer constamment. Il manque aussi des jeux pour les enfants.**

Réponse : Il n'y aura pas de gardien. L'objectif est précisément de désenclaver cet espace. Nous comprenons vos craintes, mais le champ visuel sera large et l'espace suffisamment éclairé. Ce ne sera pas propice aux points de deal. Il est important que chacun.e se saisisse du projet qui, nous le répétons, n'est pas définitif.

**Vous avez dit : Quel est le calendrier ?**

Réponse : Les travaux d'aménagement débuteront en octobre 2023, dès la fin de la démolition du centre commercial.

**Vous avez dit : Pensez-vous aux usages interculturels ? Entre la pétanque et les tables de jeux d'échecs, des habitant.e.s ne se sentent pas forcément concerné.e.s.**

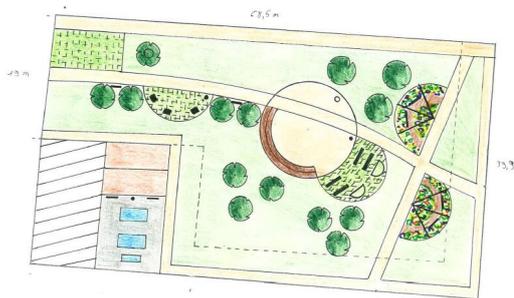
Réponse : Vous pouvez bien sûr donner des idées. Les propositions ont été faites par les habitant.e.s lors des ateliers de concertation. D'autre part, les travaux de la crèche et du centre de PMI sont bientôt terminés. L'inauguration aura lieu le 11 février, et l'ouverture le 13 février. L'équipement permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 30 berceaux supplémentaires.

**Vous avez dit : Il n'y a pas assez de place à l'Inter-G, de plus en plus fréquenté. Certaines activités familiales menées au Centre Social pourraient être relocalisées à la PMI ? Nous avons plein d'idées.**

Réponse : L'agrément Centre Social est donné par la CAF. L'équipement pourrait prochainement bénéficier d'un agrément de 5 ans. Lorsque nous serons sûrs de cela, nous pourrions lancer la réflexion sur le projet de relocaliser une partie des activités du Centre Social à la PMI, en co-partage avec la PMI.

**Vous avez dit : Les enseignant.e.s et les enfants de Langevin aimeraient retrouver l'ancienne prairie.**

Réponse : On ne pourra pas retrouver la prairie telle qu'elle était, mais vous pouvez déposer un projet sur l'aménagement du mail (voie piétonnière) dans le cadre du budget participatif.



### Point 4

Un groupe de travail a été constitué sur la question. Dans le cadre de l'instauration d'une mutuelle communale, engagement du mandat municipal, la Ville a opté pour la Mutuelle Familiale. Sont proposés 4 niveaux de protection. Il n'y a pas de délai de carence, pas de limite d'âge, et les tarifs n'augmentent pas pendant deux ans. Par la suite, la hausse est limitée à 2 ou 3% maximum. À partir de 70 ans, le tarif est bloqué et cesse d'augmenter. Telle que la Ville l'a négociée, la mutuelle est 20% moins chère qu'ailleurs.

La mutuelle communale favorisera l'accès à la santé pour toutes et tous, en cohérence avec le projet de création d'un Centre Municipal de Santé unique, qui permettra d'élargir l'offre de soins. Des permanences sur la mutuelle ont lieu tous les vendredis au club Matteredaz.

**Point non abordé en conseil de quartier**

Le théâtre Jean-François Voguet ouvrira ses portes le 7 et/ou 8 octobre 2023. Le matériel scénotechnique sera livré début juillet. Mais dès avril, la Direction des Affaires Culturelles organisera des visites guidées de l'équipement.

Ce théâtre sera ancré dans la ville, ouvert sur le quartier. La notion de participation des habitant.e.s sera primordiale pour le faire vivre. Nous travaillons à la constitution d'un Comité de programmation, une partie de celle-ci pourra être choisie par les habitant.e.s. Plusieurs axes ont été définis : le dialogue entre l'art et le sport, l'adolescence, l'actualité.

**Si vous voulez contribuer à la vie du théâtre, vous pouvez devenir ambassadeurs/ambassadrices du théâtre. Il vous suffit de nous écrire un mail à [dac@fontenay-sous-bois.fr](mailto:dac@fontenay-sous-bois.fr).**

